

## PROCÈS-VERBAL

**Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 29 janvier 2018, à 16 h 45.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Est absente :

Madame la conseillère Claire Gagné

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Leroux, conseillère juridique et greffière adjointe

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Résolution 18-34**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 18-35**

---

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Projet de biométhanisation, phase 2 – Convention d'aide financière**



CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-48 adoptée le 15 février 2010, par laquelle la Ville de Saint-Hyacinthe a autorisé la présentation d'un plan d'affaires associé à la phase 2 du projet de biométhanisation à l'usine d'épuration, afin de recevoir les sommes nécessaires au financement de ce projet structurant;

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2012, le Conseil du trésor approuvait la phase 2 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil approuve la convention d'aide financière à intervenir entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Saint-Hyacinthe, relativement à la phase 2 du projet de biométhanisation des matières résiduelles, tel que soumis.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur du Service de gestion des eaux usées et de la biométhanisation sont autorisés à signer l'entente à intervenir, ainsi que tous les autres documents qui pourraient être requis et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 18-36**

---

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Linda Roy  
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que la séance soit levée à 16 h 48.

**Adoptée à l'unanimité**